

## Script de l'étape 6

Dans le cadre de cette dernière étape, il s'agit de vous préparer à l'examen en travaillant sur les rapports entre la politique et d'autres notions du programme. Vous y trouverez donc une série d'exercices.

Comme annoncé, je reviens avec vous sur le sujet qui a été analysé au cours de l'étape n°2, en vous proposant un corrigé sous la forme d'un plan détaillé. Il s'agit de l'examen du sujet : **La politique est-elle l'affaire de tous ?**

Tout d'abord, en **Introduction**, concernant l'amorce :

Vous pouvez par exemple partir du mythe de la triple distribution, évoqué par Protagoras, dans le dialogue du même nom.

Ce qui ressort de ce mythe, ce qu'en conclut Protagoras, c'est un argument en faveur de la démocratie, c'est-à-dire d'un régime dans lequel la politique est l'affaire de tous.

En effet Protagoras oppose deux choses :

Il y a d'une part les compétences techniques spécifiques aux uns et aux autres, qui constituent finalement les métiers des uns et des autres, au sein de la division du travail

Et il y a d'autre part la justice ainsi que la honte, qui - elles - sont distribuées à **tous** les hommes sans exception.

Aussi n'y aurait-il aucune compétence spécifique pour caractériser le rapport des hommes à la justice et à la honte ; il y en aurait seulement pour caractériser le rapport des hommes aux métiers au sein de la division du travail.

### 1. Ce rappel du mythe peut permettre de formuler le problème essentiel à propos de ce sujet :

C'est celui du niveau d'implication des hommes dans leur rapport à la cité :

- D'un côté, avec Protagoras, partisan de la démocratie, on pourrait considérer une égalité absolue des individus-citoyens face à la loi (qu'ils auraient pour tâche de respecter mais aussi d'élaborer collectivement).
- Mais d'un autre côté, est-il si certain qu'à la politique ne corresponde aucune compétence technique spécifique ? N'est-il pas requis, pour faire des lois, de connaître le droit, les institutions, la science politique, l'économie, voire la nature humaine tout entière ?

Cette tension entre les deux options décrites peut amener – on le voit – à faire ou non le choix de la démocratie. Reste à savoir – c'est un enjeu – ce qu'il faut entendre exactement par « démocratie ».

### 2. On annonce ensuite le plan :

Je vous propose :

- dans un [ I ] de voir en quoi la politique est une affaire d'experts ;
- avant d'envisager dans un [ II ] en quoi – **en droit** – la politique a pourtant vocation à être l'affaire de tous ;
- et dans un [ III ] nous nous demanderons comment passer du **droit** au **fait** ? Comment faire pour qu'en réalité la politique soit l'affaire de tous ?

Notez au passage l'usage que je fais ici d'un repère du programme : la distinction « en droit / en fait ».

### 3. Passons désormais à un plan détaillé possible pour cette dissertation :

Tout d'abord, dans un [ I ] :

#### [ La politique est-elle une affaire d'experts ? Dans quelle mesure ? ]

Dans un [ 1 ] on peut mettre en avant les avantages de l'expertise – par exemple, la connaissance du droit ou de l'économie –, si on la compare à l'autorité de la tradition et au charisme :

Dans un [ 2 ] on peut se demander en quoi consiste essentiellement une expertise politique.

En politique, on parle de science politique.

Il y a en tout cas une exigence de rationalité ; ce que les Grecs appellent le *logos*. C'est-à-dire l'exigence de conduire, de diriger la cité selon la *raison*.

On pourrait s'appuyer dans cette partie sur la tripartition de la cité selon Platon, comme vous l'avez précédemment vu dans la séquence.

Dans un [ 3 ], on peut voir enfin qu'il existe éventuellement un versant plus obscur d'une politique qui serait l'affaire de quelques experts : c'est la « raison d'état ».

La raison d'État se caractérise par le *secret* de la décision politique ; mais aussi – théoriquement – par la connaissance de l'intérêt supérieur de l'État. Les citoyens sont écartés de la décision et bien souvent aussi de la *connaissance* même de la décision et/ou de ses fondements véritables.

La raison d'état se caractérise aussi par la possibilité d'un écart vis-à-vis des lois ordinaires. Des actions illégales pourraient ainsi être considérées par certains comme légitimes au nom de l'intérêt supérieur de l'État.

En conclusion partielle :

Il peut être envisagé de réserver la politique, ou du moins une partie de celle-ci à quelques experts. On pourrait alors sans doute distinguer plusieurs types de compétence.

Dans une transition vers un II, on peut faire remarquer la chose suivante :

s'il est vrai qu'il y a de quoi justifier le recours à l'expertise en politique, qu'il s'agisse de science, de compétence, d'expérience, ou d'habileté ; il n'en demeure pas moins vrai que couper une grande partie des citoyens des processus fondamentaux de la décision – ou même seulement d'une partie d'entre eux – fait difficulté.

Car, comme nous allons le voir maintenant dans un [ II ] :

#### [ En droit : la politique est l'affaire de tous ]

Tout d'abord parce que :

##### 1. L'égalité des citoyens est un principe relevant du droit naturel

Revoir l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui énonce des « droits naturels de l'homme », on peut lire : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Il s'agit d'égalité devant la loi.

Le fondement, ici, c'est le droit naturel. Attention : il s'agit du droit naturel en tant que *norme* (voyez la séquence).

Mais ce n'est pas seulement une question de droits *naturels*. Cela résulte aussi d'une *convention* primitive, que présuppose *en droit* – mais que trahit parfois, *en fait* – tout ordre politique : le contrat ou pacte social.

##### 2. C'est pourquoi, dans une deuxième sous-partie, on peut envisager de reprendre la critique que fait Rousseau de Hobbes : le contrat social contre un pacte de soumission. (Revoyez ce point dans la séquence.)

Avec le contrat rousseauiste, le pouvoir revient à tous et non pas à un seul (ou à quelques-uns).

Or le confiscation du pouvoir par quelques-uns ou par un seul est toujours ce qui se produit lorsque l'on accepte d'avoir recours à des représentants. Ce peut être l'objet d'une 3<sup>e</sup> sous-partie, au cours de laquelle on reprendrait la critique de Montesquieu par Rousseau.

Seule doit compter la « volonté générale », et non pas telle ou telle volonté particulière ou privée.

Se pose ainsi le problème de la représentation : les représentants font obstacle à la réalité du contrat. Ils trahissent l'intérêt général.

Les corps intermédiaires – corporations, syndicats, lobbies, partis –, mais également les élus (députés, etc.) peuvent alors être considérés comme entravant l'**opération** contractuelle par laquelle la politique **est** véritablement l'affaire de tous, en ceci que le rapport direct de chacun avec la volonté générale est biaisé, altéré par des intérêts intermédiaires.

Il faudrait donc que la démocratie – même si Rousseau n'emploie pas ce mot en ce sens – s'exerce de façon directe ; idéalement : il s'agit des citoyens réunis en assemblée, sur un modèle antique, athénien.

En conclusion partielle

On peut souligner que la convention primitive du contrat social, au même titre que les droits naturels de l'homme, justifient l'idée que la politique est l'affaire de tous, et ne doit pas être confisquée par quelques-uns, même au prétexte de la nécessité de recourir à des représentants.

En transition

Mais on peut mettre en avant le fait que :

Les principes fondamentaux du politique – droits naturels et convention primitive – sont une chose, ils constituent un idéal ; la réalité effective en est une autre. **Comment passer du droit au fait, de l'idéal au réel ?**

**Tel est l'objet de notre [ III ]**

**[ Comment passer du droit au fait ? ]**

1. Dans une première sous-partie, vous pourrez évoquer la désobéissance civile, comme l'a théorisée Thoreau, philosophe américain du 19<sup>e</sup> siècle. Il refusa en effet de s'acquitter d'un impôt auprès d'un État qui était en guerre contre le Mexique et qui tolérait l'esclavage. Cela constituait de sa part une forme de résistance passive, non violente : une « désobéissance civile ».

Cette idée peut trouver un fondement ou du moins une origine dans la pensée de La Boétie (comme vu précédemment dans la séquence).

2. Dans une deuxième sous-partie, vous pouvez évoquer l'action de résistance. Vous pouvez par exemple vous référer avec Locke au droit naturel comme fondement normatif et critique de la situation politique existante, et comme ce à partir de quoi il convient de constituer autrement et mieux l'ordre politique.

Il y a cette idée qu'il faut parfois restaurer des droits naturels ; les faire valoir.

Ce qui n'interdit pas, au contraire, d'entrer en rébellion contre un gouvernement qui bafouerait les droits naturels des citoyens qu'il a la charge d'administrer.

La résistance peut donc prendre la forme de la rébellion ou de la révolte ; elle n'est pas réductible à une pure passivité (désobéissance civile). Mais il ne s'agit pas non plus exactement d'une démarche révolutionnaire.

3. Dans une troisième et dernière sous-partie, vous pouvez identifier le dernier degré de passage du droit au fait, c'est-à-dire la constitution d'un peuple entier ayant activement affaire à la politique grâce à l'action révolutionnaire.
- On peut en effet distinguer ici la révolution de la résistance ; la révolution est caractérisée par un **changement complet du système politique**, et éventuellement du système économique et social
- Elle implique la mise en œuvre d'une grande violence dans l'histoire
- On pense à la Révolution française, avec notamment la prise de la Bastille ; mais également aux révolutions soviétiques en 1905 et 1917 en Russie.
- Pour prolonger, voyez dans la séquence ce qui concerne la **praxis** révolutionnaire dans la pensée de Marx et Engels.

En conclusion partielle

Il existe donc plusieurs niveaux d'intervention possible des individus formant la multitude afin de faire valoir effectivement leurs droits politiques, leur existence politique la plus active.

En **Conclusion** générale :

1. On commence par un bilan :
- La politique : l'affaire de tous, mais il ne suffit pas de le **proclamer**. Des pratiques de contestation plus ou moins fortes d'un pouvoir qui prive les citoyens de leurs droits ont dû être mises en œuvre afin de faire valoir ces droits.
- Cela n'exclut pas de recourir à diverses compétences, c'est-à-dire notamment à des conseillers, mais – en démocratie – c'est au peuple qu'il revient d'occuper la place du prince ; celle de la prise de décision.
- Peut-être faut-il envisager des mandataires ou délégués du peuple, mais on peut se demander dans quelle mesure ils n'outrepassent pas leur mandat dès lors qu'ils ne sont pas révocables à chaque instant par le peuple.
2. À titre d'ouverture, mais ce moment n'est pas absolument requis :
- On pourrait s'interroger d'une autre façon sur l'extension possible du terme « tous » (présent dans le sujet), c'est-à-dire sur son extension aux « vivants doués de sensibilité » : les animaux. Ces derniers ne sont pas des **sujets** comme les êtres humains, c'est-à-dire des personnes conscientes et rationnelles, mais ils ont des droits.
- Dans une perspective écologique, les animaux **non**-humains auraient ainsi à être d'une façon ou d'une autre impliqués dans la chose politique. Elle les concerne aussi, bien qu'ils soient dépourvus de la raison et du langage pour en rendre compte.
- Il ne me reste plus désormais qu'à vous souhaiter une bonne lecture de cette dernière étape, et bon courage pour le travail qu'il vous reste à accomplir jusqu'aux épreuves du baccalauréat !